

A decorative graphic consisting of a grid of small grey dots, with several larger red dots scattered throughout, primarily in the left and right margins.

Le pouvoir de contester la présidence ?

Les enseignements tirés de la réussite de la mobilisation et les différents impacts des soulèvements populaires au Sénégal et au Burkina Faso

NINA-KATHRIN WIENKOOP

Novembre 2017

- Depuis 1997, dix-sept chefs d'Etats africains ont tenté de modifier la Constitution de leur pays pour rester plus longtemps au pouvoir. La plupart de ces tentatives pour saper les principes démocratiques ont eu lieu en usant de moyens institutionnels, à savoir avec un « habillage démocratique », et ont entraîné des soulèvements populaires.
- Au Burkina Faso comme au Sénégal, des constellations similaires ont entraîné d'importants soulèvements. De nouveaux leaders, issus de la scène musicale et des médias, ont incité les jeunes à protester et les médias à se faire l'écho de leur combat pour faire pression sur le gouvernement et l'obliger à répondre.
- Cependant, il existe aussi de nombreuses différences : une fois sa candidature validée par le Conseil constitutionnel le 27 janvier 2012, le Président sénégalais Abdoulaye Wade s'est à nouveau porté candidat malgré la mobilisation. Après des mesures de répression menées par une police anti-émeute, cette journée a marqué la dernière manifestation de protestation commune avant que les partis d'opposition ne se lancent dans la campagne et les leaders du mouvement contestataire n'en appellent au vote.
- Au Burkina Faso, la simultanéité d'une scission au sein de l'armée, d'une division dans les rangs du parti au pouvoir et d'une tentative anticonstitutionnelle de renouvellement de mandat ont finalement donné l'opportunité au peuple burkinabè de se débarrasser d'un président ayant perdu toute popularité. Une forte opposition civile et politique, très politisée, a fait front en affichant une stratégie de rejet de la candidature de Blaise Compaoré. Ce dernier souffrait d'une faible légitimité depuis ses débuts en 1987, lorsqu'il avait accédé au pouvoir en renversant l'ancien président Thomas Sankara.
- Au-delà d'une histoire et d'une culture démocratique différente dans les deux pays, le contexte institutionnel a joué un rôle significatif. Ces mouvements pour la démocratie améliorent la confiance en soi pour les futures mobilisations. Parce que si la population et les jeunes ne voient aucune chance de changement, la frustration peut aboutir à un rejet de la gouvernance démocratique.

D'importants soulèvements populaires au Sénégal en 2011 ainsi qu'au Burkina Faso en 2013 ont empêché les manœuvres antidémocratiques que les présidents essayaient de faire passer dans leur pays respectif : Abdoulaye Wade, à la tête du Sénégal depuis 2000, avait annoncé des changements constitutionnels afin de prolonger son mandat et de créer un poste de Vice-président, destiné à son fils impopulaire, Karim. Au Burkina Faso, Blaise Compaoré avait annoncé la création d'un sénat coûteux, dont il entendait nommer lui-même les membres, ainsi que son intention de se représenter aux élections après déjà 27 ans au pouvoir.

De tels changements auraient renforcé le pouvoir déjà très vaste des deux présidents et le caractère oligarchique de leur régime. Les luttes pour la démocratie en Afrique subsaharienne ont moins attiré l'attention que le « Printemps arabe ». Contrairement à ce qui s'est passé dans les pays du Maghreb, de nouveaux mouvements pour la démocratie, entraînés par des leaders charismatiques, ont été en première ligne de ces luttes en Afrique de l'Ouest : *Y'en a marre* au Sénégal et *Balai Citoyen* au Burkina Faso. On a retrouvé à leurs côtés des syndicats, des organisations des droits humains, des partis politiques, des associations d'étudiants et des mouvements féministes, expliquant l'ampleur du soulèvement. Dans les deux pays, les activistes ont connu une forte répression, menée au Sénégal par une police bien équipée et bien formée et au Burkina Faso par le *Régiment de sécurité présidentielle* (RSP), associé à l'armée régulière.

Les deux mouvements ont signalé des tentatives de récupération et d'intimidation ainsi qu'une répression violente. Selon Amnesty International, au moins onze personnes ont été tuées et plus de 200 blessées lors des affrontements pour empêcher l'amendement de la constitution au Burkina Faso. Les tirs sur la population à Dakar ont fait plusieurs victimes et de nombreux blessés au Sénégal, sans parler de l'arrestation injustifiée des meneurs de la protestation. Mais contrairement au Sénégal, la mobilisation au Burkina Faso a duré. La population burkinabè a exercé une pression constante et non-maîtrisable sur Blaise Compaoré, faisant front contre lui pour finalement le forcer à démissionner le 31 octobre 2014. A Dakar, en revanche, Abdoulaye Wade s'est représenté aux élections, lors desquelles il a néanmoins été battu par son adversaire Macky Sall qui a remporté une majorité de 65,8 pour cent des voix le 25 mars.

Les luttes contre le changement des mandats en Afrique

Sur les 48 constitutions existant en Afrique, 34 prévoient des restrictions pour le mandat présidentiel, soit en limitant l'âge du président en exercice, soit le nombre et la durée des mandats, sachant qu'il s'agit généralement de deux mandats d'une durée de cinq à sept ans (Base de données sur les constitutions en Afrique subsaharienne DCSSA). Même si les limites imposées aux mandats ne constituent pas une garantie absolue pour une démocratie renforcée, elles permettent d'éviter des issues autocratiques comme la personnalisation du pouvoir, notamment face à des contre-pouvoirs faibles. Souvent, les organes législatifs que sont les Assemblées nationales ne contrôlent pas le gouvernement, voire sont plutôt sous la coupe de la majorité gouvernementale. Cela est dû aux inégalités de financement entre les partis gouvernementaux et ceux de l'opposition. Mais parmi les pays prévoyant des restrictions du mandat présidentiel, les tentatives d'amendement par les présidents en exercice semblent être devenues la norme : au cours des vingt dernières années, 17 chefs d'Etat ont essayé, après avoir atteint la durée maximale autorisée pour exercer, de gouverner plus longtemps que prévu par la Constitution.¹ Il est néanmoins intéressant de constater que ces tentatives pour saper les principes démocratiques ont eu lieu en usant de moyens institutionnels, soit par vote parlementaire, soit par référendum, les présidents dissimulant ainsi leur gouvernance autocratique sous un habillage démocratique. La démocratisation a progressé au niveau institutionnel en Afrique depuis les années 1990 : des systèmes multipartites ont été instaurés, la liberté des médias a progressé, et des organisations de la société civile se sont propagées dans de nombreux pays africains. Cependant, la politique reste le fait de présidents surpuissants, qui s'accrochent désespérément au pouvoir. Parce que les constitutions démocratiques sont essentiellement et avant tout des règles écrites pour une société, qui ne prévalent que si elles sont respectées par les dirigeants – et contrôlées par ceux qui sont gouvernés. Comme ce n'est pas uniquement la majorité des présidents qui essaient de modi-

1. Burkina Faso (1997), Namibie (1999), Guinée (2001), Zambie (2001), Togo (2002), Malawi (2002), Gabon (2003), Tchad (2005), Ouganda (2005), Nigéria (2006), Cameroun (2008), Niger (2009), Sénégal (2012), Burkina Faso (2014), Burundi (2015), Rwanda (2015), République du Congo (Congo-Brazzaville) (2016), République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) (2016).

Les restrictions du mandat présidentiel au Sénégal et au Burkina Faso

La Constitution sénégalaise limite le mandat présidentiel à deux périodes successives de cinq ans. Cette loi a été passée en 2001 sous le régime d'Abdoulaye Wade. Auparavant, la durée variait entre quatre et sept ans depuis l'adoption de la Constitution en 1960. En 2008, la durée du mandat fut étendue à sept ans. Le 20 mars 2016, un référendum constitutionnel a désormais entériné une limite d'âge pour le président en exercice jusqu'à 75 ans maximum et une durée de cinq ans pour le mandat, même si cette dernière mesure ne s'appliquera pas au Président Macky Sall actuellement en exercice.

Dans la Constitution du Burkina Faso adoptée sous Blaise Compaoré en 1991, l'Article 37 limite le mandat présidentiel à deux mandats successifs d'une durée respective de cinq ans. La Constitution prévoit deux possibilités de changement du droit constitutionnel, soit par approbation à la majorité des 3/4 des membres du Parlement, soit par référendum populaire si cette majorité ne peut être atteinte. La Constitution a fait l'objet de plusieurs amendements sous Blaise Compaoré, qui allaient essentiellement dans le sens de son intérêt personnel. Depuis mars 2016, une commission a élaboré une nouvelle constitution qui inscrit les restrictions du mandat présidentiel dans les éléments démocratiques intrinsèques et non modifiables. En outre, il faudra désormais une majorité législative de 4/5 des voix pour modifier la Constitution.

fier la constitution, mais plutôt la majorité des citoyens qui tentent de résister à ces amendements. Dans 10 cas sur les 17 tentatives, une forte protestation a suivi les annonces présidentielles.² Les soulèvements burkinabè et sénégalais en sont deux exemples frappants.

Burkina Faso et Sénégal – « Être ou ne pas être candidat ? »

Au premier abord, ces deux Etats d'Afrique de l'Ouest semblent présenter des similitudes avec le même système présidentiel introduit par les Français, un droit constitutionnel comparable, des tentatives similaires de modification des mandats par leurs anciens présidents, et même dans les nouveaux mouvements dominant la couverture médiatique. Mais après la mobilisation réussie dans la période précédant les changements constitutionnels annoncés, les soulèvements ont connu des issues différentes – menant, au Burkina Faso, à la démission de Blaise Compaoré et, au Sénégal, à la candidature d'Abdoulaye Wade.

Le 23 juin 2011, jour du vote de l'Assemblée nationale au Sénégal, de nombreuses organisations avaient

appelé à des rassemblements. Elles se sont d'ailleurs nommées *Mouvement du 23 Juin* (M23) par la suite. Le M23 réunissait de façon souple des organisations de la société civile comme la *Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme* (RADDHO), de nouveaux mouvements de jeunes comme *Y'en a marre* et des partis de l'opposition. Ceux-ci avaient perdu tout espoir de gouverner, Abdoulaye Wade ayant favorisé des membres de sa famille. Leur alliance était basée sur trois objectifs communs pour empêcher l'amendement constitutionnel, éviter un régime autocratique et résister à la mauvaise gouvernance. Mais la force de ce vaste cadre anti-gouvernemental est devenue la faiblesse du M23. Les motivations étaient trop diverses et les leaders se disputaient constamment la primauté du discours public et la visibilité dans les médias. Après la décision formellement légitime mais rendue sous influence politique par le Conseil constitutionnel le 27 janvier 2012³, le mouvement s'est séparé. Les partis de l'opposition ayant une vraie chance d'être élus ont commencé à faire campagne. *Y'en a marre*, qui avait, dès le début, poursuivi une double stratégie pour se débarrasser d'Abdoulaye Wade, par voie électorale et par la contestation, a commencé à appeler la population à s'inscrire sur les listes électorales. Les activistes qui ont décidé de continuer de descendre dans la rue ont vite été réprimés par une police bien équipée et bien formée. Les syndicats, en

2. Zambie (2001), Malawi (2002), Gabon (2003), Nigéria (2006), Cameroun (2008), Niger (2009), Sénégal (2012), Burkina Faso (2014), Burundi (2015), Rwanda (2015), République du Congo (Congo-Brazzaville) (2016) et République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) (2016) : la protestation est née en lien avec l'amendement de la loi régissant les mandats selon la Base de données de l'analyse des conflits sociaux (SCAD) sur l'Afrique.

3. Sans surprise, les cinq membres nommés par le Président avaient voté en sa faveur. Cela est conforme aux jugements rendus par d'autres organes constitutionnels dans la région qui soutiennent pour l'essentiel la politique gouvernementale.

revanche, furent les grands absents de la lutte. Avec la stratégie d'Abdoulaye Wade de « diviser pour mieux régner », les syndicats se sont fractionnés en 18 confédérations. En outre, Abdoulaye Wade a su privilégier certains de leurs intérêts et comme ils se perçoivent essentiellement comme les représentants d'intérêts corporatistes particuliers, seuls des membres isolés ont participé à la résistance contre son régime.

Les choix faits en matière de contestation étaient fondés sur les expériences passées de changements par voie démocratique, la dernière fois en 2000 lorsque Abdou Diouf, du parti socialiste, céda la place à Abdoulaye Wade du parti libéral, dans le respect des résultats électoraux. C'est ce qui explique que l'une des options envisagées en plus de la contestation fut de renverser Abdoulaye Wade par voie électorale. En outre, les pratiques de protestation ne sont pas perçues comme des éléments présentant un caractère contestataire, sous l'influence de l'opinion des Frères musulmans qui, jusqu'à ce jour, commente la politique sénégalaise. Même si leurs préférences électorales ne sont plus décisives, leur légitimation continue d'importer. De plus, la culture politique sénégalaise est essentiellement une culture du compromis, comme on a pu la retrouver lors des *Assises nationales* du 1^{er} juin 2008 au 24 mai 2009, pour une série de débats publics entre leaders de l'opposition appartenant à la société civile et aux partis politiques, qui ont conduit à la publication de déclarations consensuelles.

Par contre l'histoire politique du Burkina Faso est, pour sa part, marquée par la contestation, depuis les luttes pour la justice dans les années 1990 jusqu'aux protestations contre l'augmentation du coût de la vie dans les années 2000 et jusqu'aux récentes grèves contre la politique d'austérité. La société civile, la jeunesse et les syndicats burkinabè sont extrêmement politisés. Il n'est pas rare de s'engager au sein de plusieurs organisations, si bien que les villes d'Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou notamment fonctionnent comme le centre urbain de réseaux en face à face, qui peuvent être réactivés à tout moment. Il existe essentiellement deux organisations qui ont chacune à leur tour dirigé deux coalitions de protestation, et qui constituent la principale force d'opposition au régime de Blaise Compaoré, à la fois par leur puissance et leur résistance dans la durée – la puissante *Confédération Générale du Travail du Burkina* (CGT-B) à gauche et le *Mouvement Burkinabè des*

Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP). Elles se sont associées à d'autres organisations de la société civile et des partis de l'opposition suite à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998, afin de dénoncer l'impunité dans un *Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques* (CODMPP). Plus tard, avec la progression constante du coût de la vie, elles ont formé une seconde alliance pour condamner le programme néolibéral de Blaise Compaoré dans la *Coalition contre la vie chère* (CCVC). Pour elles, leur rôle va bien au-delà des droits des travailleurs, et c'est ainsi que les syndicats ont appelé à la grève générale le 29 octobre 2014, faisant la preuve de leur capacité à bloquer l'économie nationale. Habités aux luttes du passé, des centaines de milliers de manifestants sont descendus dans la rue et se sont réunis sur les principales places dans les jours précédant les élections. Entre le 27 et le 31 octobre, les manifestants se sont dispersés un peu partout pour occuper et bloquer les zones urbaines. Au début, il semblait improbable que le changement constitutionnel puisse passer, faute de majorité des voix du parti dirigeant. Mais les déclarations de certains membres de l'opposition et leurs arrangements secrets ont montré que Blaise Compaoré entendait faire passer ses amendements.

Balai Citoyen joua un rôle de premier plan dans les médias en faisant de la question du mandat une lutte prioritaire, à la différence du front établi de lutte contre Blaise Compaoré dont les revendications allaient au-delà d'une alternance politique, à savoir la passation du pouvoir à un successeur, alors même que celle-ci était au cœur de l'action des nouveaux leaders. Cette différence dans leur stratégie fut perçue des deux côtés comme un différend idéologique de fond empêchant des liens plus étroits au sein de l'alliance, qui perdure aujourd'hui encore. Le 31 octobre 2014, Blaise Compaoré ne semblait plus maîtriser la situation lorsque des manifestants mirent le feu à l'Assemblée nationale et à des résidences privées appartenant à des membres de sa famille, et pillèrent des magasins. Il s'est enfui en Côte d'Ivoire où il est resté jusqu'à ce jour. Un gouvernement de transition fut ensuite mis en place avec des organisations de la société civile, des partis politiques et des officiers de l'armée. Mais le 16 septembre 2015, moins d'un mois avant la tenue des élections prévues, des membres du *Régiment de sécurité présidentielle* (RSP) tentèrent un coup d'Etat militaire sous la direction du Général Gilbert Diendéré. La population burkinabè résista à nouveau massivement et sous la pression

conjointe également exercée par l'Union africaine, le RSP finit par rendre le pouvoir. Le 29 novembre 2015, les élections présidentielles furent remportées par Roch Marc Kaboré du *Mouvement du peuple pour le progrès* (MPP) avec 53,5 pour cent des votes.

En plus d'une culture de la contestation, la répression était moins facile à exercer au Burkina Faso. Le mouvement de protestation à grande échelle dans la vaste capitale du Burkina a rendu plus difficile la répression des manifestants dispersés qui suivaient une stratégie « à la manière des fourmis ». En comparaison, la ville centralisée de Dakar qui est bordée par la mer et uniquement accessible par quelques grands axes routiers, est bien plus facile à contrôler. En outre, la capacité de répression de Blaise Compaoré avait diminué au cours des soulèvements, lorsqu'une partie de l'armée burkinabè refusa de tirer sur la foule qui résistait principalement de manière non violente. Déjà en 2011, une partie de l'armée s'était révoltée contre ses conditions de travail par rapport aux privilèges dont jouissait le RSP. Cette division au sein de l'armée a eu un impact considérable sur les décisions présidentielles.

Le rôle des nouveaux mouvements – Comment amener la population (et les jeunes) à descendre dans la rue ?

Les motivations sous-jacentes aux soulèvements en Afrique de l'Ouest sont représentatives de la jeunesse africaine : moins d'un cinquième des citoyens burkinabè sont nés avant la prise du pouvoir par Blaise Compaoré en 1987. Pour cette jeune génération, la politique est un système corrompu et clientéliste, inaccessible et sourd à ses demandes, si bien que même les nouveaux leaders insistent sur leur caractère non « politique » car pour eux cela ressemble à une insulte. Cette génération est souvent coincée entre les attentes de sa famille et un niveau de chômage élevé. Bien qu'elle ait bénéficié d'une meilleure éducation que ses parents, la demande croissante de la population active contraste avec la diminution du nombre d'emplois. Et ceux qui en trouvent un doivent partager leurs revenus avec leurs proches, si bien que même avec un revenu moyen, la situation tourne rapidement à la pauvreté. Pour la jeune génération, cette frustration économique se transforme souvent en une frustration démocratique, étant donné que la démocratisation n'a pas tenu les promesses annoncées en termes

de mobilité sociale et de richesse. En revanche, les deux présidents ont tous deux abusé de leur pouvoir et permis à leur entourage principalement de bénéficier d'avantages économiques tandis que la population luttait pour subvenir à ses besoins. En même temps, cette génération connaît bien les conditions de vie, de travail et de politique des autres. Avec la propagation des téléphones portables et l'accès à Internet, au moins dans les centres urbains, les jeunes sont mieux connectés qu'aucune autre génération auparavant et ont plus facilement accès à l'information. Plus de 60 pour cent de la population burkinabè possèdent un téléphone portable, et plus de 80 personnes sur 100 au Sénégal. Cela a été un levier significatif dans l'activation des réseaux personnels et la coordination des stratégies de protestation pour faire face à la répression.

Il existe un fort potentiel de mobilisation de la jeunesse, mais elle peut être influencée dans un sens comme dans l'autre. Les nouveaux leaders ont converti leur frustration en espoir et décrivent leur engagement politique comme une action collective créative, qui peut également être joyeuse. Ces mouvements ont offert à leur jeune base une plateforme pour exprimer ses demandes, échanger ses visions sur la démocratie et se sentir reconnue dans sa citoyenneté. Les partis politiques, en revanche, semblent inaccessibles car il faut un certain niveau de connaissances et un poste officiel pour pouvoir participer activement. Quant aux organisations non-gouvernementales, elles sont perçues comme défendant les intérêts de leurs bailleurs. Dans les deux pays, la mobilisation a culminé dans la période précédant les votes sur les amendements. Les ambitions d'extension des mandats ont réuni différents groupes de protestation dans l'espace et le temps, mais aussi dans la teneur de leur contestation, et débouché sur des périodes de protestation de plusieurs jours, avec un grand nombre de manifestations, qui ont fait pression sur les présidents pour les obliger à répondre. En première ligne des luttes contre l'amendement du texte régissant les mandats, on retrouva des mouvements récents : *Y'en a marre* au Sénégal et *Balai Citoyen* au Burkina Faso, inspiré du mouvement sénégalais. A la différence des partis d'opposition qui ont souvent du mal à mobiliser leurs électeurs potentiels, les leaders des nouveaux mouvements ont réussi à mobiliser la population malgré les mêmes obstacles rencontrés dans les deux pays avec des ressources financières très limitées, des structures organisationnelles faibles et un adversaire écrasant.

Contrairement aux soulèvements en Afrique du Nord, les deux mouvements ont été dominés par un fort leadership. Issus de la scène musicale et des médias, les chefs de file étaient déjà bien connus auparavant et ont commercialisé leur identité collective de manière comparable à celle d'un mouvement de pop star en vendant des T-shirts, en publiant des chansons de contestation et en recourant à des formules et des symboles accrocheurs comme le poing fermé pour *Balai Citoyen* ou les bras croisés pour *Y'en a marre*. Ils ont également utilisé un langage relativement simple. Le 21 mars 2011, les journaux comme *Le Quotidien* ont d'abord annoncé la « prise du pouvoir par Y'en a marre » peu de temps après les premières manifestations publiques impressionnantes. Les leaders établis de la société civile n'ont guère apprécié la couverture médiatique qui s'est concentrée sur ces nouveaux mouvements en général et sur leurs leaders charismatiques en particulier. Jusqu'à ce jour, leur relation est marquée par leur dispute sur la primauté du discours public et par les vanités personnelles. Soutenu par des membres de *l'Association des Journalistes du Burkina* (AJB) et la réussite préalable de *Y'en a marre*, *Balai Citoyen* a bénéficié d'une relativement bonne visibilité au niveau de la couverture médiatique nationale et, encore plus remarquable, internationale. Pour de nombreux dirigeants d'organisations non-gouvernementales, il a été attribué à tort à *Balai Citoyen* le bénéfice de la mobilisation.

La force des soulèvements contraste fortement avec la faiblesse des institutions démocratiques. Souvent, le pouvoir judiciaire fonctionne plus comme un organe de confirmation de la politique du gouvernement que comme un organe de surveillance. Les décisions des Cours ou des Conseils constitutionnels s'alignent essentiellement sur les intérêts du gouvernement, les juges étant souvent nommés par les présidents eux-mêmes.

Les résultats électoraux après les soulèvements confirment la faiblesse des élections. Dans les deux Etats, des membres de l'ancien clan du président ont été élus à la majorité. Macky Sall avait présidé l'Assemblée nationale sous Abdoulaye Wade jusqu'en 2008 lorsqu'il convoqua Karim Wade devant le Parlement pour répondre d'accusations de corruption. Ce n'est qu'alors que Macky Sall a quitté le *Parti Démocratique Sénégalais* (PDS) et le cercle d'Abdoulaye Wade. Au Burkina Faso, Roch Marc Kaboré n'a quitté le parti politique de Blaise Compaoré *Congrès pour la démocra-*

tie et le progrès (CDP) qu'en janvier 2014 lorsqu'il a créé le nouveau parti MPP avec 75 membres du parti gouvernemental. La campagne électorale qui suivit les soulèvements – au printemps 2012 au Sénégal et à l'automne 2015 au Burkina Faso – vit défiler de nouvelles personnes plutôt que de nouveaux programmes. Il n'a pas été répondu aux demandes des manifestants ni exécuté de plans pour lutter contre le chômage des jeunes. Dans les deux pays, les leaders des nouveaux mouvements ont refusé de faire campagne, percevant leur rôle en dehors du système officiel. Mais les deux mouvements se sont mobilisés pour encourager l'inscription sur les listes électorales dans un premier temps, puis la participation aux élections présidentielles dans un second temps.

Perspectives – Après les nouvelles présidences

La couverture partielle dans les médias jette déjà une ombre sur la situation. Peu de temps après les soulèvements, de premières rumeurs sont apparues sur des financements extérieurs de la part d'ONG européennes ou d'Ambassades étrangères, qui persistent aujourd'hui encore. Les mouvements peuvent tirer des enseignements des lignes de conduite éthiques qui guident la société civile classique et appliquer des principes démocratiques lorsqu'il s'agit de changer de dirigeants, d'élire des leaders, de déclarer les financements en toute transparence et de révéler les alliances. Le nouveau site Internet de *Y'en a marre* répond en partie à ces exigences.

Les présidents changent, mais le système demeure. Éviter l'amendement des textes régissant les mandats permet en premier lieu d'entraver les régimes oligarchiques, mais cela ne permet pas de changer les institutions en profondeur. Les élections parlementaires sénégalaises, qui ont eu lieu le 30 juillet 2017, illustrent bien la situation. Dans la période pré-électorale, il a été rapporté la disparition d'inscriptions sur des listes électorales et de cartes électorales, dont celles des leaders de *Y'en a marre* qui n'ont pas pu participer au scrutin. En outre, Abdoulaye Wade, à la tête de la coalition pluripartite *Coalition gagnante Wattu Senegaal* est de nouveau monté sur la scène politique et a obtenu le deuxième score le plus élevé avec 16,7 pour cent des voix. La coalition en exercice sous Macky Sall a remporté la majorité avec 49,5 pour



cent des votes. Malgré une prise de conscience politique croissante, il apparaît que la population ne sanctionne pas le gouvernement dans les urnes.

En dehors de la dimension politique, il faut mettre fin aux répressions violentes pour rétablir l'Etat de droit. Au Burkina Faso en particulier, les nombreux crimes perpétrés par le RSP et les crimes politiques sous le régime de Blaise Compaoré devraient faire l'objet d'enquêtes approfondies. Il est problématique à cet égard que Blaise Compaoré ait acquis la nationalité ivoirienne peu de temps après avoir fui en Côte d'Ivoire, ce qui lui permet d'échapper aux poursuites au moment où les dossiers de Norbert Zongo et de Thomas Sankara sont ré-ouverts. Mais, le 6 décembre 2015, le Burkina Faso a progressé en inculquant de l'assassinat de Thomas Sankara Gilbert Diendéré, qui avait mené le coup d'Etat en 2014, ainsi que plusieurs membres du RSP.

Il ressort de cette mise en perspective comparée un défi plus général de la démocratisation. Au Sénégal, la population a connu des prises de contrôle du gouvernement par voie d'élections, si bien qu'elle a suivi une double stratégie pour se débarrasser d'Abdoulaye Wade par voie électorale et par la contestation. En outre, le Sénégal est dominé par une culture de recherche du compromis plutôt que du conflit. On retrouve la même problématique au niveau des acteurs et de la manière dont ils perçoivent leur rôle : les syndicats au Sénégal se concentrent sur des intérêts particuliers et la société civile sur l'exécution de projets, souvent en répondant aux appels d'offres des bailleurs

de fonds. Au Burkina Faso, par contre, les syndicats, les organisations de la société civile et les partis politiques ont profité de l'expérience de luttes communes, et su mettre de côté leurs intérêts personnels au bénéfice de l'intérêt collectif.

De plus, le contexte institutionnel a joué un rôle important. On peut dire que la validation de la candidature du Président par le Conseil constitutionnel au Sénégal a marqué la démobilisation et la scission de la vague alliance de protestation formée au sein du M23. Ces partis et candidats politiques, qui avaient vu une opportunité de remporter une victoire électorale, se sont concentrés sur les élections à venir. Avec la répression menée par une police anti-émeute préparée, les leaders du mouvement ont eu du mal à maintenir une forte mobilisation contre la candidature d'Abdoulaye Wade.

Les réseaux sociaux et les manifestations culturelles comme le festival *Ciné Droit Libre* à Ouagadougou permettent des échanges entre les artistes à la tête de *Balai Citoyen* et de *Y'en a marre*. Les mouvements peuvent apprendre les uns des autres, bien au-delà des frontières nationales ou des continents. *La Lutte pour le Changement* (LUCHA) en République démocratique du Congo est l'un des exemples les plus marquants des mouvements ayant tiré des enseignements de *Y'en a marre*. Ces mouvements pour la démocratie améliorent la confiance en soi pour les futures mobilisations. Parce que si la population et les jeunes ne voient aucune chance de changement, la frustration peut aboutir à un rejet de la gouvernance démocratique.



À propos de l'auteure

Nina-Kathrin Wienkoop est étudiante en doctorat au Center for the Study of Democracy de l'Université Leuphana de Lüneburg, où elle bénéficie d'une bourse d'études. Elle coordonne un groupe de travail sur les Mouvements et les institutions à l'Institut de recherche sur les mouvements sociaux ipb de Berlin. Elle a été chercheure associée au bureau de la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung au Sénégal de janvier à mars 2017, où elle a fait de la recherche sur le terrain pour son étude sur les luttes contre l'amendement pour un troisième mandat en Afrique de l'Ouest. Coordonnées : wienkoop@leuphana.de.

Imprint

Friedrich-Ebert-Stiftung | Département Afrique
Hiroshimastr. 17 | 10785 Berlin | Allemagne

Responsable :
Dr. Manfred Öhm, Directeur du Département Afrique

Tél. : +49-30-269-35-7446 | Fax : +49-30-269-35-9217
<http://www.fes.de/afrika>

Commande de publications :
Caroline.Lemmer@fes.de

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung.



ISBN
978-3-96250-027-6